

Coup de torche sur l'OPAC

De l'OPAC aux ZACS

Sur le Haut-Clamart, la ZAC présente financièrement un solde positif d' 1 M€ et offre un habitat fait de 40 % de logements très sociaux, les 60% restants étant constitués de logements en accession à la propriété et de logements sociaux intermédiaires : sur le plateau, la mixité sociale progresse .

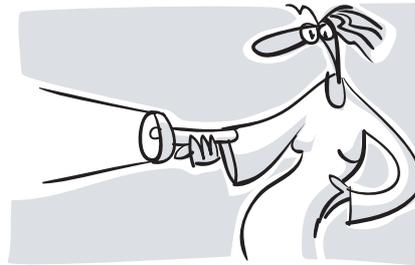
Sur le Bas-Clamart, la ZAC Hunebelle présente un solde financier de 1,6 M€ ; elle est constituée de 30% de logements très sociaux et de 70% de logements sociaux intermédiaires et en accession à la propriété : au vu de la sociologie du Bas-Clamart, on peut considérer que la mixité se fait à dose homéopathique !

Expulsions à CLAMART

8 familles ont été expulsées depuis début 2004, dont 3 en octobre . Seules 2 ont été relogées, et 2 n' habitaient plus le logement... 4 restent "sur le carreau"... et la commission de prévention des expulsions ne s' est pas réunie depuis 6 mois !

Merci à la CLCV

Grâce à un contrôle comptable, la CLCV (association des locataires) a constaté que la TVA appliquée aux travaux d' entretien et de maintenance, récupérables sur les charges locatives, était facturée à 19,6% aux locataires, alors que depuis le 1^{er} janvier 2000 elle n' aurait du l'être qu'à 5,5%...Depuis, heureuse-



ment pour les locataires, une transaction est en cours avec l' OPAC pour régulariser cette situation...

Quand on est SDF à CLAMART

Du temps de la municipalité de droite, il existait un abri de jour uniquement, préfabriqué , situé au Centre ville . Maintenant, plus rien! Faudra-t-il attendre le bon-vouloir du conseil général et "Napoléon-Sarkozy" ? Du temps d' une municipalité de gauche , il y a urgence à faire plus qu' attendre , Monsieur le maire !

Hélène 007

HLM, un loyer modéré?

De l'OPAC à l'opacité il n'y a qu'un pas, franchi par le bureau directeur

Historique

Avec l'ancienne municipalité de droite, ça partait mal, L'OPHLM avait été mis en faillite suite à une opération de rénovation immobilière (5 ans de tutelle)

Depuis, ça ne s'améliore guère, la ville de Clamart a transformé son OPHLM en OPAC.

En pratique ceci se traduit par des attributions plus larges que celles d'un OPHLM, plus de "souplesse" pour le recrutement de ses personnels et en matière de gestion financière des règles de droit privé applicables aux entreprises de commerce.

Ne serait ce pas un début de privatisation ?

La transformation de l'OPHLM en OPAC a été approuvée par le conseil municipal du 28 mars 2002.

Les élus d'Alternative Clamartienne se sont abstenus en raison de la logique commerciale (recherche de rentabilité) qui se traduira pour les locataires par une sélection non plus sur des critères sociaux mais sur leur solvabilité !

Les Verts se sont eux aussi abstenus en raison d'un manque d'informa-

tions sur le projet et de leur conviction que le nouvel OPAC conduirait à une densification plutôt qu'à une réhabilitation de l'existant.

La majorité municipale a justifié cette décision par le fait que la structure d'OPAC lui permettrait de mener de façon plus efficace son programme dans le domaine du logement social y compris dans le cadre de la future intercommunalité. L'opposition de droite a voté contre la transformation au motif, entre autres, que les projets en cours aboutissaient à une densification du logement social en centre-ville.

Que se passe t-il à l'OPAC ?

Le développement de la mixité sociale dont parle la municipalité est en fait un trompe-l'œil. Seuls des logements sociaux "haut de gamme" de type PLS et PLI, dont les loyers sont beaucoup trop élevés, sont développés dans le Bas-Clamart alors que les programmes de type PLAI et PLUS, véritablement sociaux, sont quasi-inexistants (ex 3 pièces : PLI 580€, PLS 460€, PLUS 320€, PLAI 280€).

La majorité municipale a délibérément exclu la totalité des membres de l'opposition des postes de la Commission d'attribution des logements et de la Commission d'appels d'offres ce qui contribue à l'opacité du processus de décision dans ces

domaines sensibles. Snif snif...

Cependant, nous espérons toujours que la deuxième partie du mandat comblera ces nombreuses lacunes et inégalités.

VV et LN

Brèves d'Agnés

Clamart n'arrive pas à dépenser ses crédits d'aide sociale !

Autant pour la construction de 2 médiathèques et la remise à neuf du centre Jean Arp les dépenses vont bon train, autant la mairie manque nettement d'imagination pour dépenser le « Fonds Local d'Aide aux Jeunes ». Ce fonds qui est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté (possibilité d'attribuer des aides au logement, au transport, au passage du permis de conduire, à la formation...) est alimenté par le département et la commune. Il se montait en 2003 à 10 500 malheureux euros. Eh bien, devinez quoi ? A la fin de l'année, il restait 4 400 euros non dépensés ! Il n'y aurait pas de jeunes en difficulté à Clamart ? Au conseil municipal d'Octobre 2004, les élus d'AC ont réitéré leur étonnement de cette situation, ont redemandé que les jeunes soient informés de l'existence de ce fonds et que les institutions en charge de son attribution fassent preuve d'un peu plus de dynamisme...